



# Le Bulletin

DE L'ACADÉMIE ROYALE DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE FRANÇAISES DE BELGIQUE

## Séance publique

### Réception de Jacques Charles Lemaire et de Lydia Flem

Roland Mortier – Jacques Charles Lemaire – Jacques De Decker – Lydia Flem

## Communications

**Jacques Crickillon** Le vieil étang : voyage en poésie lointaine – **Guy Vaes** Un virtuose de la coupe – **Jacques De Decker** Paul Valéry est-il mort d'amour ? – **Alain Bosquet de Thoran** Du Collège de Pataphysique à l'Ouvroir de Littérature Potentielle – **Lydia Flem** Freud, poète de l'inconscient – **Marc Wilmet** « Ne me laisserez-vous que cette confusion du soir - Après que vous m'avez, un si long jour, nourri du sel de votre solitude... ? » (Saint-John Perse). Retour sur un subjonctif contesté – **Daniel Droixhe** Langue, race, politique et littérature régionale dans l'*Action wallonne* (1933-1940) – **François Emmanuel** Quelques pas dans le labyrinthe (Rêve et écriture) – **Jean-Baptiste Baronian** Simenon et la bibliophilie

## Texte

**Marc Quaghebeur** Permanence et avatars du mythe du XVI<sup>e</sup> siècle, dans la littérature belge de langue française, après *La Légende d'Ulenspiegel*

## Prix de l'Académie en 2009

## Ceux qui nous quittent

**Jean Tordeur** par Jacques De Decker





**« Ne me laisserez-vous  
que cette confusion du soir –  
Après que vous m'ayez,  
un si long jour, nourri du sel  
de votre solitude... ? »  
(Saint-John Perse).  
Retour sur un subjonctif contesté\***

Communication de M. Marc Wilmet  
à la séance mensuelle du 11 septembre 2010

« Retour », oui, car j'ai traité une toute première fois du mode suivant *après que* dans un article paru... en 1969<sup>1</sup>. Chercheur novice, je m'étais intéressé jusque-là au mode indicatif : le présent « scénique », l'imparfait « hypocoristique », puis une dissertation doctorale sur le système de l'indicatif en moyen français<sup>2</sup>. En abordant le subjonctif, j'étais loin d'imaginer le marais où je mettais les pieds et que j'y pataugerais à plusieurs

\* Texte de l'exposé oral.

1/ « *Après que* suivi du subjonctif », dans *La Linguistique*, 2 (1969), p. 27-39.  
2/ « Le présent scénique », dans *Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 78 (1964), p. 125-138. — « L'imparfait dit hypocoristique », dans *Le Français Moderne*, 36 (1968), p. 298-312, et « Note additionnelle », *ibid.*, 39 (1969), p. 54. — *Le système de l'indicatif en moyen français. Étude des « tiroirs » de l'indicatif dans les farces, sotties et moralités françaises des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, Genève, Droz, 1970.

reprises : 1976, 1997, 2000 (oserai-je dire « enfin » ?) pour le volume collectif *Tu parles !?*<sup>3</sup>.

Et « subjonctif contesté », ô combien ! Une *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans la presse française* entre 1950 et 1970 répertorie plus de 80 diatribes : « insanité », déclare sous la plume de Babyllas le *Figaro Littéraire* (2 décembre 1950) ; « solécisme de journalistes prétentieux et ignorants », décrète Albert Dauzat dans *Le Français Moderne* (1953) ; « étourderie », « ignorance », « snobisme », assène Fernand Feugère dans *Le Figaro* (2 janvier 1963), et *Le Figaro Littéraire* de renchérir en la personne d'Aristide : « deux fautes : une faute de mode et une faute de temps touchent le fonds même de la langue et marquent une même erreur de pensée » (14 octobre 1965) ; « faute flagrante contre la logique et le bon usage », tranche Le Bidois (*Le Monde* du 16 septembre 1970). Etc. La palme revenant à Pierre-Henri Simon (dans la Revue *Esprit* de novembre 1962, p. 861) : « Le subjonctif suivant *après que* n'est pas seulement un lapsus de grammaire, c'est une faute de jugement, et en avoir perdu le sens est le symptôme non négligeable d'un certain dérèglement de l'esprit. » Avis aux écrivains qu'épingle vers la même époque Maurice Grevisse « en attendant que l'usage se soit nettement déclaré », Sartre, Gide, Montherlant, Duhamel, Mauriac, Camus, Roy, Léautaud, Maulnier, Beaumont (la seule femme du lot), Dhôtel, Cesbron, Gregh, Bordeaux<sup>4</sup>. L'« usage », naturellement, des « bons » auteurs, c'est-à-dire ceux qui respectent le « bon » usage. Excusez du peu au vu de la liste ! Les éditions ultérieures aligneront Daniel-Rops, Brion, Aragon avant que Grevisse capitule à contrecœur : « Le cas reste controversé, mais ici, l'usage, ce tyran, impose sa loi ; il faut bien se résigner, en dépit qu'on en ait, à admettre *après que* avec le subjonctif, tant les exemples abondent<sup>5</sup>. » André Goosse étoffe de la droite à la gauche politique le martyrologe : de Gaulle, Giscard d'Estaing, Mitterrand... et entérine la tendance « irrésistible »<sup>6</sup>.

Précisons que l'intervention des correcteurs occulte encore le phénomène<sup>7</sup>. Un subjonctif d'Albert Camus (*La peste*, coll. de la Pléiade,

3/ *Études de morpho-syntaxe verbale*, Paris, Klincksieck, 1976, chap. 6 (p. 129-152). — *Grammaire critique du français*, Paris, Hachette, et Bruxelles, De Boeck, 1997, § 476 (rééditions De Boeck 1998, 2003, 2007, 2010). — « Décrire ou prescrire », dans *Tu parles !? Le français dans tous ses états*, Paris, Flammarion, 2000, p. 51-61.

4/ *Le bon usage*, Gembloux, Duculot, 1959, § 1018, a, rem. 2.

5/ *Ibid.*, 111980, § 2624.

6/ *Ibid.*, 121986, § 1082, a.

7/ Voir aussi H. Kronning, « Les subordonnées temporelles introduites par *après que*. Aspects distributionnels et quantitatifs », dans *Mélanges Sigbrit Swahn*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, 1999, p. 225-234.

p. 1328 : « Il est distrait au volant de son auto et laisse souvent ses flèches de direction levées après qu'il *ait* effectué son tournant ») devient en livre de poche « ... après qu'il *a* effectué... » (p. 26). Maurice Druon, le futur secrétaire perpétuel de l'Académie française, écrit dans les *Rois maudits* : « ... ce qui se chuchotait avant sa venue se disait à voix haute après qu'il *fut* passé » (coll. Rencontre, V, p. 41). La cohérence temporelle aurait exigé *après qu'il était passé*. Sans doute le manuscrit comportait-il *après qu'il fût passé*, dont une main charitable a effacé l'accent circonflexe, mutant à l'économie le subjonctif coupable en un indicatif innocent. Le président de l'Académie Goncourt a été traité pareillement : « Nous n'avions droit, nous, qu'au papier journal fourni par *La Croix*, après que Fine *eut* découpé aux ciseaux le coin gauche de ce pieux quotidien... » (H. Bazin, *Vipère au poing*, coll. du Livre de poche, p. 211) [il faudrait *avait découpé* : le passé antérieur *eut découpé* trahit sa véritable nature de subjonctif plus-que-parfait *eût découpé* déchapeauté]. Brigitte Bardot n'a pas trouvé grâce : « C'est ainsi que débuta mon amitié avec Valéry Giscard d'Estaing. Amitié qui dura longtemps bien après que j'*ai porté* ses couleurs pour son élection en 1974 » (*Initiales B.B.*, Paris, Grasset, 1996, p. 378) [normalement : *j'eus porté*, mais le prote a biffé au profit d'un passé composé absurde le *e* du subjonctif passé *j'aie porté*].

Les censeurs, quoique moins véhéments aujourd'hui, n'ont pas désarmé. Ici même, à l'issue d'une séance, Jean-Baptiste Baronian s'est ouvert de sa réticence persistante envers le tour. Nos confrères sont-ils pour autant à l'abri ? Pas tous (voir le premier extrait ci-dessous). Les historiens de la linguistique non plus (second extrait). Belle occasion de rouvrir le débat avec sérénité.

Néanmoins, son principal souci fut d'assurer le destin [de son œuvre], d'en retirer l'édition des mains de Grasset, qui en avait publié le premier volume, et d'en confier la suite à la *Nouvelle Revue Française* dont la porte s'ouvrait à lui après qu'il en *ait* vu l'accès interdit (A. Jans, « Jacques Rivière et Marcel Proust », dans *Bulletin de l'Académie de Langue et de Littérature Françaises de Belgique*, 49, 1971, p. 200).

[Des précurseurs] redécouverts après 1929, après que Troubetzkoy *ait* valorisé, pour fonder sa phonologie, l'enseignement et l'appui qu'il trouvait chez Saussure (G. Mounin, *Saussure ou le structuraliste sans le savoir*, Paris, Seghers, 1968, p. 68).

Mon intention en 1969 n'était pas de grossir la meute des loups. Dès 1953, un linguiste guillaumien, Jean Stéfani, avait en effet changé d'optique<sup>8</sup>. Pour la bonne compréhension de ce qui va suivre, je signale à mes auditeurs non spécialistes que Gustave Guillaume (né à Paris en

8/ « Remarques sur la syntaxe d'*après que* en français moderne » et « Nouvelles remarques sur la syntaxe d'*après que* en français moderne », dans *Annales de la Faculté des Lettres d'Aix*, 27 (1953), p. 65-87, et 29 (1955), p. 107-137.

1883, mort en 1960) a fondé en marge de l'Université française un courant : la *psychomécanique du langage*, et suscité une école — des fidèles souvent fervents, parfois sectaires — à laquelle je devais consacrer en 1972 un petit livre. L'épigraphe, empruntée à *L'Aiglon* d'Edmond Rostand, se voulait apaisante : « Grand Dieu ! ce n'est pas une cause / Que j'attaque ou que je défends<sup>9</sup>... » Or l'ouvrage m'a valu la méfiance

9/ *Gustave Guillaume et son école linguistique*, Paris, Nathan, et Bruxelles, Labor, 1972 (2<sup>e</sup> éd. augmentée, Bruxelles, Labor, 1978). La biographie de l'homme éclairé jusqu'à un certain point les singularités de l'œuvre et les conditions de sa réception. Gustave Guillaume — à l'état civil, François-Gustave, raccourci en Gustave à partir de 1919 — est le fils non reconnu du peintre Gustave-Achille Guillaumet (1840-1887), célèbre pour ses « scènes algériennes » (deux toiles monumentales de lui sont visibles au Musée d'Orsay), et de Françoise Guillaume, dont il porte ainsi le nom et le prénom masculinisé uni à celui du père. De 1891 à 1896, il fréquente une école protestante. Sa trace se perd, mais on le retrouve en 1909 commis de banque. Selon une tradition difficilement vérifiable, il aurait fait au guichet la connaissance de l'éminent philologue Antoine Meillet, successeur de Ferdinand de Saussure rentré à Genève, avec qui (le détail a son importance, car Guillaume a lu le *Cours de linguistique générale* dès sa publication posthume en 1916) il continuait à entretenir des contacts réguliers. Parallèlement, Guillaume enseigne le français à des russophones, apprend lui-même le russe (cette familiarité lui vaudra d'être en France le pionnier de l'*aspect*), et rédige une douzaine de fascicules manuscrits intitulés *Méthode Guillaume. Préparation aux divers certificats d'aptitude à l'enseignement de la langue française en Russie. Textes et exercices*. Il effectue ses premiers essais de linguiste en publiant coup sur coup en 1911, 1912 et 1913 trois opuscules à caractère théorique. Réformé en 1914, il suit durant la guerre les cours d'Antoine Meillet à l'École pratique des hautes Études, obtient le diplôme en 1917, entre à la Société de linguistique de Paris grâce au parrainage de Meillet (qui se plaisait, paraît-il, à dire de Guillaume dans l'intimité : « Cet homme est trop intelligent, et ses livres sont trop forts pour que les linguistes les comprennent »). Les nécessités de la vie reprennent bientôt le pas sur la science. Guillaume, devenu en 1921 correcteur d'imprimerie, épouse une jeune femme de onze ans sa cadette, mère d'une petite fille qu'il adopte. Ce n'est qu'en 1938 (il a cinquante-cinq ans) que la recommandation posthume de Meillet et le soutien de Joseph Vendryès lui obtiennent un poste modeste de Chargé de conférences à l'École pratique des hautes Études. Il y fera successivement une leçon hebdomadaire (1938-1941), deux leçons (1941-1945), puis trois (1945-1951), devant un public clairsemé. Touché par la limite d'âge, séparé de sa femme, sans grandes ressources matérielles, hébergé chez une amie au 4, Square Delambre, où viennent le visiter quelques anciens auditeurs et de rares disciples, il obtient, malgré l'indifférence compacte des milieux officiels envers cet autodidacte (une exception notable : Robert-Léon Wagner, qui fut membre de notre Académie), la faveur de prolonger ses enseignements moyennant la rédaction d'un rapport trimestriel. L'œuvre publiée de Guillaume comporte un bon millier de pages. Soit, en plus des ébauches de 1911, 1912, 1913 — tacitement reniées par la suite quoique tournant déjà autour des thèmes de prédilection que constitueront le verbe et l'article —, trois livres : *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française* (1919), *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps* (1929), *L'architecture du temps dans les langues classiques* (1946, mais, en réalité, une monographie de 1943 assortie d'une introduction originale), dix-huit articles (1933-1958), trois comptes rendus (1939, 1943-1944, 1951) et une lettre polémique de *Protestations* (1960). Après sa mort, le Québécois Roch Valin, désigné exécuteur testamentaire, emporte à l'Université Laval une masse d'inédits (près de soixante mille feuillets) et entreprend avec l'aide de divers collaborateurs de diffuser la pensée magistrale longtemps restée confidentielle.

conjuguée des adversaires et des partisans du guillaumisme. Au Fonds Gustave Guillaume de l'Université Laval de Québec, il n'est pas en accès libre et requiert, avant qu'on le sorte de l'enfer, une autorisation spéciale du directeur. J'ai été d'autant plus ému de me voir confier en 2006, à Montpellier, la conférence inaugurale de la rencontre bisannuelle des psychomécaniciens. Mon exposé s'intitulait à la Montesquieu « Comment peut-on être guillaumien ? ». Il interrogeait la meilleure manière de se comporter en continuateur avisé de Guillaume et concluait : « Le plus grand mécompte que les élèves puissent infliger au maître serait de l'ensevelir dans le *linceul de pourpre* cher à Renan où dorment suffisamment de *dieux morts* pour qu'on n'y ajoute pas les grands linguistes disparus<sup>10</sup>. » Une partie de la salle n'a pas cessé durant une heure de m'interrompre, de conspuer mes propos, de siffler — unique expérience du genre en un demi-siècle de bons et, j'espère, loyaux services —, le reliquat d'applaudir et de m'encourager à poursuivre. Deux ans plus tard, comme en réparation, l'Association internationale de psychomécanique du langage me nommait à mon entière surprise membre d'honneur.

Je retourne à nos moutons. Gustave Guillaume, assure la petite histoire du guillaumisme, aurait trouvé la clé de la concurrence de l'indicatif et du subjonctif en méditant « au carrefour du boulevard Saint-Michel et du boulevard Saint-Germain » (peut-être ai-je eu le tort en mentionnant l'anecdote d'ajouter « Passant, souviens-toi ! ») la phrase « Si vous le faites et qu'il s'ensuive un accident, on vous en tiendra rigueur<sup>11</sup> ». Un *si* et un *que* égalisés dans l'équation « *si et que* » vis-à-vis de la conséquence *on vous en tiendra rigueur* par l'indicatif *faites* d'un côté, par le subjonctif *s'ensuive* de l'autre. En formule : *si* + indicatif = *que* + subjonctif. Proposition de Guillaume, puisque *si*, « qui suppose », est logiquement parlant antérieur à *que*, « qui pose », le subjonctif compensatoire ne peut être qu'un antérieur logique de l'indicatif.

Tel était l'argument de Stéfanini. L'antériorité chronologique qu'exprime *après que* (par exemple *Pierre arrive après que Marie a déjeuné* : 1° le déjeuner de Marie, 2° l'arrivée de Pierre) se doublerait d'une « chronologie de raison » (par exemple *Pierre arrive après que Marie ait déjeuné* = « le déjeuner de Marie devait précéder l'entrée de Pierre » ou, au choix, « l'arrivée de Pierre devait suivre le déjeuner de Marie »). Il confortait ce faisant l'intuition d'une série de commentateurs qui, ouvrant une brèche dans

10/ Dans *Psychomécanique du langage et linguistiques cognitives. Actes du XI<sup>e</sup> Colloque international de l'AIPL*, Limoges, Lambert-Lucas, 2007, p. 69-87.

11/ *Grammaire critique du français*, 52010, § 221, rem., 1.

leur instinctive intransigeance, reconnaissent au subjonctif des circonstances atténuantes quand il signifie « seulement après que, pas avant que », « à condition que », « non sans que »... Leur référence leitmotiv est un passage de la Constitution française de 1946 :

Le Président du Conseil et les ministres ne peuvent être nommés qu'après que le Président du Conseil *ait* été investi de la confiance de l'Assemblée (titre VI, art. 45, § 3)...

où, subodore André Thérive, sensible à l'instabilité de la Quatrième République avec son carrousel de gouvernements, « le solécisme repose sur le souci inconscient de laisser le doute planer sur l'investiture du Président par l'Assemblée<sup>12</sup> ». La négation exceptive *ne... que* rend malheureusement l'exemple pléonastique. Prenons-en au hasard un second.

Chacun sera convoqué au local où il devra se rendre pour l'oral, après qu'il *ait* été reçu à l'écrit (M.-H. Jaspard, *Souvenirs sans retouche*, Paris, Fayard, 1968, p. 34) — l'admission à l'écrit est la condition nécessaire de la comparution à l'oral.

Par rapport à la « valeur conditionnante » de Thérive et consorts, la thèse de Stéfani gagne en souplesse en troquant le préalable obligé contre la simple considération d'un lien naturel (non plus « la fin du repas de Marie permet l'arrivée de Pierre » mais « le déjeuner de Marie et l'arrivée de Pierre se déroulent selon un ordre rituel »). Trois exemples plausibles.

Certains récits ont été écrits par moi, dans la forme dans laquelle ils sont publiés aujourd'hui, quelques heures après que se *soient* déroulés les événements ou les conversations que je relate (M.-H. Jaspard, *ibid.*, p. 7) — l'antériorité des faits est condition, sinon suffisante, du moins nécessaire de la transcription.

Je ne crois pas qu'il pleuve, après que les seaux se *soient* vidés comme ça, cette nuit... (L. Aragon, *Les communistes*, LP, I, p. 447) — après la pluie, le beau temps.

...à Bilbao, après qu'il *ait* dirigé le combat d'une manière souveraine, la corne l'atteignit au moment même où l'épée pénétrait dans le corps du fauve (dans *Lui*, août 1974, p. 60) — l'estocade du matador se porte au terme de la corrida.

Que penser pourtant de la succession aléatoire de deux événements *a* et *b* ?

Et c'est ainsi que le contrat fédéral entre les deux peuples ne s'est jamais noué, le consentement de l'un se manifestant après que celui de l'autre *ait* été retiré (L. Outers, *Le divorce belge*, Paris, Minuit, 1968, p. 143) — accident plus que nécessité.

Ou d'une authentique contradiction entre *b* et *a* ?

Et il est mort après qu'on *ait* fait tout ce qu'on avait pu pour le sauver (*apud* Damourette et Pichon, *Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey, s.d., V, § 1915, p. 537) — des soins bien mal récompensés !

Stéfanini s'étant imprudemment offert à abandonner son interprétation pourvu qu'on lui cite « un seul effet de sens qu'elle échoue à justifier » (1953, p. 72, n. 18), je lui en soumettais quelques semblables et réagençais une explication susceptible de dédouaner le subjonctif litigieux. Mon article, expédié à la Revue *La Linguistique*, m'a valu une acceptation élogieuse d'André Martinet, qui me félicitait — je n'étais pas à l'époque averti des rivalités existant dans le landerneau français des linguistes — d'avoir « rivé leur clou » (sic) à ces « petits messieurs les guillaumiens » (resic). Assez content de moi néanmoins, et toujours candide, j'ai adressé dare-dare un tiré à part à Joseph Hanse, aussi fin connaisseur du subjonctif (voir son essai de 1960 publié à l'Académie) que viscéralement hostile à son utilisation derrière *après que*<sup>13</sup>. Mon envoi est resté sans plus de réponse que chez Montherlant les lettres des « jeunes filles » à Costals. À quelque temps de là, Roland Mortier m'a rapporté les échos d'une conversation au cours de laquelle Hanse stigmatisait les jeunes grammairiens laxistes et assurait que, « lui vivant », aucun de ces « petits messieurs » (chacun son tour) n'entrerait jamais à l'Académie. Est-il besoin de stipuler que lors de ma réception en février 1987 il m'a donné l'accolade dans un grand rire cordial ? Et m'illusionné-je en décelant une ébauche d'esquisse de remords à la fin de la rubrique *après que* de son *Dictionnaire* : « Je continue à recommander l'indicatif, mais je n'accuserai pas d'ignorance ceux qui, influencés par un usage croissant, emploient le subjonctif<sup>14</sup> » ?

13/ J. Hanse, *Dictionnaire des difficultés grammaticales et lexicologiques*, Paris-Bruxelles, Baude, 1949 (lire p. 92 : « APRÈS QUE réclame l'indicatif : *Après qu'il EUT brouté, trotté, fait tous ses tours...* L'emploi du subjonctif s'explique par la confusion entre les formes du passé simple et celles du subjonctif imparfait et par l'influence d'*avant que*. C'est une faute cependant très répandue et qui se retrouve chez d'excellents écrivains »). — Id., *La valeur modale du subjonctif*, Bruxelles, Palais des Académies, 1960.

14/ *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, Paris-Gembloux, Duculot, 1983, p. 86.

Pourquoi cette hostilité des grammairiens traditionnels ? Leur raisonnement est en gros que la sous-phrase introduite par *après que* énonce un procès « accompli », l'enregistre « sur le plan de la réalité », et que « l'indicatif est donc normal » (*Le bon usage*, 71959, § 1018, p. 1014 et *passim*).

Réfléchissons cependant.

– *Primo*, est-il pertinent de parler d'un procès « accompli » parce qu'antérieur à un autre et d'en extrapoler la « réalité » dans le cas d'un futur : *Pierre arrivera après que Marie aura déjeuné*, ou à fortiori d'un futur du passé : *Pierre arriverait après que Marie aurait déjeuné* ?

Je m'imaginai qu'à force de crier et de traiter publiquement ce fou comme il le méritait, on me dirait à la fin de me taire ; et c'était ce que j'attendais, bien résolu de n'obéir qu'après qu'on *aurait* prononcé (J.-J. Rousseau, *Les confessions*, coll. Rencontre, II, p. 62-63).

– *Secundo*, est-on bien assuré que l'indicatif soit le mode « de la réalité » face au subjonctif mode « du doute » ou « de l'action envisagée en esprit », etc. ? Mon scepticisme en la matière ne date pas d'hier. La *Grammaire rénovée du français* raconte (§ 69) comment, candidat à l'agrégation, j'ai refusé devant la classe de suivre le manuel qui assimilait l'indicatif au « mode de la certitude » et le subjonctif au « mode du doute » sur la foi d'exemples fabriqués : *J'espère que mon frère réussira l'examen* (belle certitude) ou *Je regrette que mon frère ait échoué à l'examen* (drôle de doute)..., me jurant *in petto*, sinon de « dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité » — un programme hélas inaccessible —, du moins de ne jamais proférer quoi que ce soit de manifestement faux<sup>15</sup>. Le maître de stage (Paul Delsemme, figurez-vous) a eu le bon goût de ne pas m'en tenir rigueur. Le public juvénile pas davantage.

D'où sort cette antienne grammaticale de l'indicatif dévolu à la « certitude » vs le subjonctif au « doute » ? J'en suis petit à petit arrivé à la conviction qu'elle résulte du débordement de la *modalité* sur le *mode*.

Éclairons cela.

La modalité décrit la valeur de vérité attachée à une proposition *p*, de la nécessité de *p* à sa possibilité et à son impossibilité (ou nécessité de non-*p*). Y contribuent notamment<sup>16</sup> :

- L'énonciation : assertive (p. ex. *Pierre chante*), interrogative (p. ex. *Pierre chante-t-il ?*) ou injonctive (p. ex. *Pierre, chante !*). Les tableaux de la conjugaison française s'autorisent de la dernière pour postuler un « mode impératif », n'ayant pourtant d'autres formes à l'oral que celles de l'indicatif : *marche, finis, reçois, prends...*, marginalement du subjonctif : *aie, sois, veuille, sache...* (*sachons* et *sachez* hybrident le radical *sach-* du subjonctif et les désinences *-ons, -ez* de l'indicatif), mais que contribue sans doute à asseoir — manifestation de la toute-puissance orthographique dans la mentalité française — l'absence de *-s* à la deuxième personne du singulier des verbes du premier groupe et d'une poignée de verbes terminés en */e/* : *va, marche, cueille...* (le *-s* qu'avaient éradiqué les étymologistes de la Renaissance réapparaît dans les liaisons : *vas-y, cueilles-en...*).

- La personne énonciative (la première personne présente *je souffre* a plus de véridicité que *tu souffres* et la deuxième personne présente *tu souffres* plus que la troisième personne absente *il/elle souffre*).

- L'époque du procès : le passé *Pierre chantait* est moins sûr que le présent *Pierre chante*, car la mémoire peut tromper ; le futur *Pierre chantera* moins sûr que le passé, car « l'avenir est à Dieu » ; le futur du passé *Pierre [annonça qu'il] chanterait* moins sûr que les trois précédents, car il pronostique l'avenir au départ du passé. C'est l'origine du prétendu « mode conditionnel », longtemps déclaré autonome malgré la morphologie qui affiche sans conteste son appartenance à l'indicatif (l'infixe *-r-* du futur et les désinences *-ais, -ais, -ait, -ions, -iez, -aient* de l'imparfait)<sup>17</sup>.

Le piège étymologique rattachant *mode* à *modus* 'manière' achève la méprise : les modes seraient « les diverses *manières* dont [le] sujet conçoit et présente l'action » (*Le bon usage*, <sup>11</sup>1980, § 1422), déci-

16/ Je laisse de côté — malgré des dénominations révélatrices — les adverbes « modaux » (*assurément, certes, probablement...*) et les auxiliaires « de mode » (*devoir, falloir, pouvoir, savoir...*).

17/ Le « conditionnel », qu'ignorait le latin (il est de création romane), bénéficia au XVI<sup>e</sup> siècle du modèle prestigieux de l'optatif grec. Libérées de la mission de plaider l'origine « noble » du français, les grammaires l'intègrent ensuite à l'indicatif. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les instituteurs, soucieux de proscrire la forme en *-rais* après *si* « de condition », ont trouvé le vocable commode et réinstauré le « mode conditionnel ». Réintégré depuis peu à l'indicatif, il a malencontreusement conservé son étiquette.

raient « l'attitude du locuteur à l'égard de ce qu'il énonce » (*ibid.*, 142007, § 768, a) [souligné par moi, MW], etc. En réalité, ils sélectionnent et panachent les deux modalités que véhicule obligatoirement n'importe quel verbe, à savoir — l'énonciation étant du domaine de la phrase — la personne grammaticale et le temps d'époque. De là trois et seulement trois modes légitimes : 1° personnel temporel (formes *marche/marchons, marchai, marchais, marcherai, marcherais*), 2° personnel intemporel (formes *marche/marchions, marchasse*), 3° impersonnel intemporel (formes *marcher, marchant, marché*)<sup>18</sup>.

On saisit l'essence de l'opposition des modes indicatif et subjonctif. L'indicatif subdivise le temps en périodes (présent, passé, futur, futur du passé). Le subjonctif indifférencie les périodes : *Marie veut/voulait/voudra/voudrait que Pierre vienne* = « aujourd'hui, hier, demain ». Appréciez immédiatement le parti qu'en tire Saint-John Perse pour le paragraphe des *Images à Crusoé* mis en titre.

Ne me laissez-vous que cette confusion du soir — après que vous m'ayez, un si long jour, nourri du sel de votre solitude... ? (*Œuvres complètes*, coll. de la Pléiade, p. 20).

Crusoé associe dans la « confusion du soir » — le crépuscule, le moment fugitif où les ombres se tressent aux lambeaux de lumière — le passé du jour déclinant et le futur de la nuit approchante. Un indicatif *avez nourri* aurait cloisonné les deux phases et figé l'intervalle. Qu'il s'agisse d'une volonté stylistique préméditée et assumée (syntactiquement, l'infinitif était admissible : « ...après m'avoir nourri... »), l'édition préoriginale le démontre avec un subjonctif ayant survécu à la totalité des modifications : « Ne me laissez-vous que ce vacillement de ma tête sauvage après l'étrange fracas ? / Après que vous m'ayez assis dans une île, aux Là-Bas, de votre Solitude, et dans le milieu de votre lumière éclatée ».

J'entends l'objection. Le commun des mortels est très éloigné de pareilles subtilités<sup>19</sup>. Les usagers ordinaires n'en éprouvent pas

18/ Nous disons « temporel » et « intemporel » faute d'adjectif correspondant à *temps d'époque*. Les plus adéquats « actuel » et « inactuel » nécessiteraient un trop long excursus. Noter incidemment que l'*infinitif* et le *participe* de la tradition excipent d'un critère, non de mode, mais de nature (ils « participent » du verbe et du nom ou du verbe et de l'adjectif), et le *gérondif* d'un critère de fonction (il joue le rôle d'un complément circonstanciel).

19/ À Gérald Antoine qui lui demandait la raison d'un subjonctif dans son discours de réception à l'Académie française : « Vous comprenez donc ma crainte (...), puisque tout effort visible manque de style et que notre travail *doive* toujours effacer notre travail... », Cocteau « rétorqua, l'air innocent, que c'était affaire non à lui, mais aux grammairiens, de s'en expliquer » (*Revue de l'Enseignement Supérieur*, 1, 1959, p. 59, n. 42).

moins certains malaises quant à la localisation des procès sous la dépendance d'une forme intemporelle ou omnitemporelle : *Je doute que Pierre arrive après que Marie (a ? aura ? aurait ?) déjeuné*. Suffisent-ils à expliquer que le subjonctif se généralise ?

La raison couramment invoquée est la contagion d'*avant que*. Mais la contamination se comprendrait mieux en sens inverse, du subjonctif, réputé plus difficile, en direction de l'indicatif (les nombreux empiètements de l'indicatif sur le subjonctif derrière *quoique* ou *bien que* en attestent : \**Quoique Marie n'avait pas fini de déjeuner, Pierre est entré*, etc.)<sup>20</sup>. Bref, le motif allégué a du mal à convaincre en dehors de la coordination des deux conjonctions par ailleurs antonymiques.

Il arrivait également [au colonel Bubble] d'exhiber des photos prises sur le vif, avant qu'il eût tué ou après qu'il eût décimé l'ennemi (S.-A. Steeman, *Que personne ne sorte*, coll. du Livre de poche policier, p. 10) [un indicatif déséquilibrerait la répétition : « ...avant qu'il eût tué ou après qu'il avait décimé... »].

On aura beau convoquer en renfort la synonymie du conditionnel passé *aurait marché, déjeuné, cueilli...* et du subjonctif plus-que-parfait « à sens de conditionnel » *eût marché, déjeuné, cueilli...* jumelée à l'homonymie des troisièmes personnes *eut/eût (marché, déjeuné, cueilli...)* et à l'affaiblissement de la « concordance des temps » (menant *eût marché, déjeuné, cueilli...* à *ait marché, déjeuné, cueilli...*), la justification manque de vraisemblance statistique. Et surtout, elle fait absolument fi de l'histoire. Un déficit qu'il nous appartient maintenant de combler.

Le tour *après que* + subjonctif naît au tournant du XX<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>. Deux philologues allemands en ont rapporté quatre premières attes-

20/ Voir p. ex. *Le bon usage*, 142007, § 1150, b.

21/ Les rares exemples médiévaux sont à mettre sur le même pied que les subjonctifs suivant *puis que, quand, lors que, à peine que...*, tous évanouis à date moderne. La bévue du *Dictionnaire* de Richelet (1680, s.v. *après que* : « Conjonctive qui régit l'indicatif et le subjonctif ») est due à la fréquence des graphies *eust* et *fust* de *eut* et *fut*. On se méfiera de certains dérapages d'auteurs (Lacenaire aurait commis dans ses mémoires parus en 1836 « ...quelque temps après que je me fusse senti renaître à la vie... » : cf. Paris, Albin Michel, 1968, p. 55 ; Damourette et Pichon taxent un exemple de Verlaine d'« inexplicable » et « abusif » : cf. *Essai de grammaire de la langue française*, V, p. 536) et des anachronismes d'éditeurs (Raymond Trousson reconnaît une lecture erronée de *eût achevé* au lieu de *eut achevé* dans son édition de S. Mercier, *L'an deux mille quatre cent quarante. Rêve s'il en fut jamais*, Bordeaux, Ducros, 1971, p. 161).

tations de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. Le poème des *Images à Crusoé*, signé Saintleger Leger et daté de 1904, est publié en 1909. Damourette et Pichon consignent une brochette de témoignages oraux des années 1920-1930 (*Essai de grammaire de la langue française*, V, p. 535-536). À partir de 1950, il se produit une accélération telle que l'indicatif confine de nos jours à l'hypercorrectisme ou à la préciosité.

Le nœud de l'énigme pourrait toutefois résider dans un passé plus ancien. Depuis le XVI<sup>e</sup> ou le XVII<sup>e</sup> siècle, *après que* appelle quasi automatiquement une forme composée. Comparer ainsi le moyen français « Monsieur repaistra du jambon, / Après qu'il aura son fromage » (*Recueil de farces française inédites du XV<sup>e</sup> siècle*, éd. G. Cohen, Cambridge, Massachusetts, 1949, XXV, v. 300-301) à sa traduction moderne : « ...attaquera le jambon après qu'il se sera repu de fromage ». En d'autres termes, les archaïsmes *après boire*, *après manger*... exceptés, un auxiliaire (*avoir*, *être* ou *venir de*) oblige à envisager en redondance avec la conjonction l'au-delà du procès : *déjeuner*, c'est en principe assouvir son appétit et *sortir*, c'est franchir un seuil ; *avoir déjeuné* égale « se sentir rassasié » — plus une précision relative au laps de temps écoulé dans *venir de déjeuner* — et *être sorti* égale « être dehors<sup>23</sup> » ...

Parallèlement, mais de façon indépendante, le passé composé entamait à l'époque classique sa lente progression au détriment du passé simple (cédant aux remontrances de l'Académie, Corneille abîme l'un ou l'autre beau vers du *Cid* : « Je l'avoue entre nous, quand je lui fis l'affront, / J'eus le sang un peu chaud et le bras un peu prompt », amollis en « Je l'avoue entre nous, mon sang un peu trop chaud / S'est trop ému d'un mot et l'a porté trop haut »), qu'il finit comme on sait par évincer du français parlé central (la région méridionale résiste) vers le deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la conséquence que la forme analytique, occupant la totalité du champ, voit sa spécificité — en l'occurrence, la faculté de pointer la séquelle du procès — amoindrie<sup>24</sup>.

Notre construction prend justement son essor un peu après.

22/ H. Soltmann, *Syntax der Modi im modernen Französisch*, Halle, Niemeyer, 1914, § 278, p. 225. — E. Lerch, *Historische französische Syntax*, Leipzig, Reisland, 1929, II, p. 48.

23/ Le symétrique exact des périphrases *avoir/être* + participe passé ou *venir de* + infinitif est *aller* + infinitif, limité au présent et à l'imparfait de l'auxiliaire : *Marie va déjeuner* ou *Pierre allait arriver*, etc. Un éventuel \**Marie déjeune avant que Pierre n'aille arriver* serait *ipso facto* interdit.

24/ Libellé techniquement, le temps antérieur domine l'aspect postcursorif : voir les détails dans la *Grammaire critique du français*, <sup>5</sup>2010, § 256-261.

Coïncidence ? Il est plus vraisemblable que la langue ait ou a découvert dans le mode subjonctif le palliatif capable de recréer les conditions disparues de l'indicatif<sup>25</sup>.

Quelle autre forme du mode indicatif aurait convenu ? Le passé antérieur, le plus-que-parfait, le futur antérieur, le futur antérieur du passé demandent respectivement des phrases matrices au passé simple (*Pierre arriva après que Marie eut déjeuné*), à l'imparfait (*Pierre arrivait après que Marie avait déjeuné*), au futur simple (*Pierre arrivera après que Marie aura déjeuné*) et au futur simple du passé (*Pierre arriverait après que Marie aurait déjeuné*), tandis que la plasticité temporelle du subjonctif l'habilite aux quatre avatars : *Pierre arriva/arrivait/arrivera/arriverait après que Marie ait déjeuné*. Les formes surcomposées ne sauraient, elles, sous peine de rompre la régularité de la composition par addition d'un auxiliaire, que correspondre à des formes composées : *est arrivé* → *a eu déjeuné*, *fut arrivé* → *eut eu déjeuné*, *était arrivé* → *avait eu déjeuné*, *sera arrivé* → *aura eu déjeuné*, *serait arrivé* → *aurait eu déjeuné*. Mesurez à cette occasion la difficulté de surcomposer un verbe à auxiliaire être : *Marie a déjeuné après que Pierre a été arrivé ? est eu arrivé ?...* Pire, une forme verbale matricielle d'emblée surcomposée entraînerait des hypercomposés : *Marie a eu vite déjeuné après que Pierre \*a eu été arrivé, \*est eu été arrivé !* À cette panoplie, le subjonctif offre une alternative commode : *soit arrivé, fût arrivé*, et même, en pratique, vu la raréfaction du subjonctif plus-que-parfait, une solution unique : le subjonctif passé.

Une fois encore, les utilisateurs de la langue — lettrés et profanes réunis —, engagés dans une impasse, ont su se frayer en dépit des puristes une issue astucieuse, économique, non dénuée qui plus est d'élégance.

Je n'ai plus en terminant qu'un aveu d'irrationalité personnelle à faire. Nonobstant mon analyse, je répugne à mettre le subjonctif derrière *après que* et je m'arrange pour l'éviter. Serait-ce qu'à l'instar de tous les francophones scolarisés j'ai prêté à la règle une espèce de serment d'hypocrite digne des médecins de Molière : « — Juras (...) / Essere in omnibus / Consultationibus / Ancieni aviso, / Aut bono, / Aut mauvaiso ? / (...) De non jamais te servire / De remediis aucunis, / Quam de ceux seulement doctæ facultatis (...) ? — Juro » (*Le malade imaginaire*, V, troisième intermède) ?

25/ Rapprocher de G. Moignet, *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*, Paris, P.U.F., 1959, p. 119-120 et n. 3 : « Les formes composées et surcomposées ont au subjonctif, beaucoup plus qu'à l'indicatif, une valeur d'aspect. »